



## La Guyane : une économie et un territoire sous tensions, des entreprises asphyxiées, une cohésion sociale gravement menacée.

**Le constat** : la situation économique et financière est sinistrée. La Guyane est au bord de l'implosion sociale. La Guyane s'appauvrit. Le revenu par habitant baisse, la consommation décline.

Tous les secteurs d'activité rencontrent de très graves difficultés, illustrées par le décrochage du PIB guyanais par rapport au PIB national (62% en 1993, 49% en 2012), avec un niveau de richesse par habitant qui était inférieur au PIB hexagonal de 51 % pour la Guyane (*source INSEE*).

La situation économique des entreprises de Guyane, dans tous les secteurs d'activité, est en effet extrêmement difficile. Le secteur du BTP, en particulier, souffre du retard dramatique des délais de paiement par des collectivités locales exsangues, elles-mêmes confrontées à une crise financière sans précédent. Cette situation est également vraie pour les hôpitaux publics et une grande majorité des collectivités locales, y compris la nouvelle Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), qui est confrontée à de graves difficultés sur le plan financier.

Cette situation financière réduit considérablement les capacités d'investissement de cette nouvelle Collectivité et limite ses interventions en matière de relance de la commande publique, alors qu'elle est en charge de piloter et d'administrer le Contrat de Plan Etat-Région (CPER 2014/2020) et les Programmes Opérationnels (PO 2014-2020).

Cet effondrement de l'économie est aujourd'hui une réalité.

De nombreux secteurs d'activité sont en effet très durement touchés par cette crise (BTP, Transport, Industrie, Agriculture, Pêche, Santé, Éducation, Politiques publiques de sécurité, etc.) et ce sont de très nombreux emplois qui sont menacés, avec des risques de licenciements dans ce contexte difficile.

Des causes endogènes, conjoncturelles et structurelles expliquent cette situation :

### **Un CPER en retard**

Le retard dans la mise en œuvre du Contrat de Plan État-Région (CPER) impacte fortement le niveau de la commande publique.

### **Le niveau dramatique des délais de paiement**

Plus de 50 M€ dus au seul secteur Bâtiment/TP par des donneurs d'ordre public exsangues ! L'État et les Établissements publics (Hôpitaux) sont également concernés. Ces retards de paiement compromettent très fortement la solvabilité des entreprises guyanaises et les poussent à être dans une situation extrêmement précaire et fragile, avec sa cohorte de plans de licenciement.

**Nous demandons le respect du code des marchés publics qui prévoit le règlement automatique des intérêts moratoires, ceci devant être actionné par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP).**

### **La nécessité de relancer la commande publique et les activités du BTP**

**Nous insistons sur le strict respect des mesures contenues dans le « Protocole d'accord relatif au renforcement du Pacte pour l'avenir de la Guyane » signé à Cayenne le 17 mars 2017 à Cayenne entre le Président de la CTG, Rodolphe ALEXANDRE et la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat, Ségolène ROYAL et notamment :**

- **La mise en œuvre des trois projets biomasse qui sont en cours de développement en Guyane ; Voltalia (5 MW), Abioma (5 MW) et Abiodis (3 MW) ; Au surplus, l'État doit s'engager à obtenir de la CRE, à court délai, un prix de rachat de l'électricité viable ;**
- **Dans le cadre du Contrat de Plan État / Collectivité territoriale de Guyane, un poste d'inspection frontalière sera construit, afin de faciliter les exportations et le développement du cabotage ; dans ce même cadre, l'État et la CTG, en lieu avec la communauté des communes de l'Ouest guyanais, étudieront le développement d'un port dans l'Ouest ;**
- **Un scanner sera installé à l'aéroport de Cayenne dans le cadre des actions de lutte contre le trafic de drogue ;**

## Les priorités nécessitant des mesures immédiates :

- La nécessité de construire, par des entreprises locales, 6 collèges et de 5 lycées dans le cadre du CPER 2014-2020, compte tenu de la pression démographique, avec obligation pour ces entreprises d'embaucher des jeunes en insertion ;
- Les procédures pour la mise en paiement par l'Agence des Services et de Paiement (ASP/PCS) du FEAMP, du FEADER et du FEDER en Guyane doivent être accélérées et simplifiées, pour assurer un versement immédiat des fonds étant donné que les années 2014, 2015 et 2016 n'ont toujours pas été payées aux entreprises, en particulier les aides au fonctionnement. La relance de l'investissement en Guyane nécessite une mobilisation forte des fonds européens (FEDER, FEADER, FEAMP, etc.), solution indispensable pour accompagner la relance de l'activité et booster l'économie par un choc d'investissement. Il faut fluidifier l'utilisation de ces fonds par la suppression des AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) et la simplification des procédures de paiement ;
- L'État s'engage à notifier, sous 4 semaines à Bruxelles, le placement sous RGEC d'un régime compensatoire des surcoûts de la filière bois en Guyane (cf : revendications de la filière Bois et Forêt) ;
- L'État s'engage auprès de la Commission Européenne en faveur de l'accès au financement public pour le renouvellement de la flotte de pêche dans les RUPs et au renforcement des moyens financiers du CRPMEM pour lui permettre de mener à bien ses missions (versement d'une dotation exceptionnelle au minimum sur 3 ans) ;
- L'État s'engage à modifier la définition de la « transformation » en remettant la définition initiale dans le projet de Loi de finances de juillet 2017 ;
- L'État s'engage à accompagner et cofinancer la CCIRG dans son programme de mise à niveau et de développement de l'aéroport Félix EBOUE. Avec 535.000 passagers en 2016 alors qu'il a une capacité d'accueil réelle actuelle de 600.000 passagers, il y a une impérieuse nécessité de développer l'aéroport F. Eboué et de renforcer ses infrastructures (extension de l'aéroport, renforcement de sa capacité d'accueil des gros porteurs en permanence, etc.) ;

- L'Etat s'engage à débloquer en urgence les dossiers de défiscalisation pour la construction de logements sociaux et intermédiaires (problème d'agrément, de financement, crédits d'impôt) et l'investissement productif.
- L'Etat s'engage à revoir le mode de gouvernance de l'OIN (Opération d'Intérêt National) afin de rendre son fonctionnement plus efficace, l'objectif étant de rattraper le retard en matière de foncier aménagé et d'infrastructures pour la construction de logements.
- L'Etat s'engage à réglementer une nécessaire « préférence locale » en matière d'accès aux marchés publics, étant donné la fragilité des entreprises de Guyane. Cette mesure doit permettre aux entreprises locales d'accéder aux marchés issus de la commande publique.
- L'Etat s'engage à créer, en matière de lutte contre l'insécurité, un fonds spécial permettant aux municipalités d'investir rapidement dans des infrastructures (éclairage, caméras, éradication de squats, etc.) visant à sécuriser les centres villes, gage de la pérennisation des activités commerciales et donc du lien social. Les commerçants de Guyane subissent en effet un coût élevé en matière de sécurisation de leurs activités, compte tenu du niveau d'insécurité qui sévit en Guyane.
- L'Etat s'engage à assurer une meilleure continuité territoriale en mettant en place deux rotations de bateaux par semaine et en réduisant le coût des conteneurs à un coût équivalent à celui pratiqué aux Antilles. Cette mesure permettrait aussi d'améliorer le pouvoir d'achat des consommateurs Guyanais.

### **Mettre l'Entreprise au cœur du Développement de la Guyane**

**Le Développement économique de la Guyane doit reposer exclusivement sur la prise en compte de l'Entreprise, seule à pouvoir créer durablement des emplois, compte tenu du taux de chômage persistant qui existe en Guyane. Les mesures qui suivent doivent permettre à l'Entreprise d'embaucher, de se structurer et de s'équiper.**

**Il n'est pas question que les entreprises reçoivent des subventions directes de la Collectivité territoriale et de l'Etat, les mesures que nous préconisons tournent autour d'un axe principal, qui est l'abaissement des charges fiscales et sociales.**

L'État s'engage à pérenniser tous les dispositifs de la LODEOM à son niveau maximal afin de permettre aux entreprises éligibles de continuer leur développement.

- **Art. 44 quaterdecies du CGI**
- **Art. 49 ZA de l'annexe III au CGI**
- **Art. 49 ZB de l'annexe III au CGI**
- **Art. 49 ZC de l'annexe III au CGI**
- **Art. 51 de la loi de finances rectificative pour 2010**
- **Art. 10 de la loi de finances pour 2012**
- **BOI 4 A-9-10 du 22 novembre 2010**
- **BOI 4 H-1-11 du 6 juillet 2011**

Cette mesure arrive à échéance au 31/12/2018 et incluait une dégressivité de la déduction, alors que l'entreprise guyanaise n'a pas retrouvé totalement les mesures pour assurer son développement. L'Etat doit donc s'engager à reconduire in extenso cette mesure (abattement Zone Franche d'Activités).

En revanche, en plus des obligations prévues par ces mêmes articles, les bénéfices exonérés devront être gardés dans l'entreprise à hauteur de 50% pour renforcer la trésorerie de la société.

Il convient de rappeler que l'éligibilité des secteurs d'activités sera intégralement maintenue comme prévu initialement. La reconduction de ce dispositif prendra effet à partir du 01/01/2017 ;

L'État s'engage à pérenniser les dispositifs d'aides fiscales à l'investissement dans leurs trois formes, externalisé, internalisé et en crédit d'impôt sans abaissement du plafond du chiffre d'affaires, sachant que les deux formes du dispositif concerné (internalisé et externalisé) sont primordiaux pour le développement de l'entreprise ainsi que le maintien et le développement de l'emploi. Il est important de souligner que ces deux dispositifs internalisé et externalisé : 199 undecies B et 217 undecies, sont mieux adaptés aux entreprises guyanaises (PE et PME)

L'État s'engage à pérenniser le CICE sous forme de baisse de charges durable et à maintenir le différentiel existant entre le niveau de baisse de charges sociales de la LODEOM et celui de la loi FILLON (Charges sociales).

L'État s'engage à tripler les aides aux entreprises pour les contrats en alternance et d'apprentissage afin de favoriser la formation des jeunes en situation de décrochage et un meilleur retour à l'emploi.

L'État s'engage à doter les 3 plateformes d'initiative locale (PIL) de moyens financiers conséquents afin de leur permettre d'une part d'assumer leur propre pérennité et d'autre part, apporter aux porteurs de projet des prêts d'honneur allant jusqu'à 50 K€. Cette mesure favorisera l'initiative privée des jeunes chefs d'entreprise de la Guyane tout en sachant que ces premiers porteurs de projet n'ont pas accès aux prêts bancaires.

L'État s'engage à prendre en compte la situation des entreprises, vis-à-vis des caisses sociales et fiscales. A cet effet, il s'engage à mettre en place un moratoire relatif aux dettes sociales, qui pourra s'articuler autour des axes suivants :

- Les charges fiscales et sociales seront arrêtées au 30/06/2017 (CGSS et IGRC)
- Etalement des parts ouvrières sur 12 mois
- Etalement des parts patronales au terme de l'apurement des parts salariales (36 mois)

L'Etat s'engage à procéder à l'étalement des dettes vis-à-vis du RSI (durée de 5 ans). Le montant de la dette sera arrêté au 30/06/2017 :

L'Etat s'engage à doubler le plafond du premier seuil d'imposition à l'impôt sur les sociétés, en passant de 38.120 € à 76. 240 €. Au-delà, pour les entreprises réalisant moins de 5 M€ de Chiffre d'Affaires, le taux d'imposition sera de 28% au lieu de 33%.

L'Etat s'engage à ne pas mettre en application le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu en Guyane, le tissu économique ne le permettant pas. Les entreprises risquent de ne pas pouvoir reverser la collecte, compte tenu de leur situation financière. Ceci, pour ne pas recréer de nouvelles dettes vis-à-vis de l'administration fiscale au titre de l'impôt sur le revenu ;

L'Etat s'engage à mettre en application un coefficient réducteur sur le patrimoine foncier et immobilier inclus dans la base de calcul de l'Impôt sur la Fortune (ISF), pour les raisons suivantes :

- Coût anormalement élevé de la construction (importation de matériaux de construction, etc.)
- Coût du foncier anormalement élevé du fait de sa rareté (l'Etat détient 94 % du foncier en Guyane)

L'Etat s'engage à payer immédiatement toutes les dettes dues par l'Hôpital de Cayenne et de Saint-Laurent, car cette situation plongera, dans des délais brefs, les sociétés créancières viables dans une situation de difficulté irréversible ;

L'Etat s'engage à accorder un report, jusqu'au 31/05/2017, de dépôt de déclaration pour toutes les entreprises. Cette demande est motivée par l'inactivité des cabinets d'expertise comptable et des nouvelles obligations relatives à la DSN (Déclaration Sociale Nominative)

L'Etat s'engage à créer une Zone de rupture de charges pour les poids lourds (personnes et marchandises) ainsi que la création d'un PIF (Poste d'Inspection Frontalier), à Saint-Georges et à Saint-Laurent (cf. synthèse revendications des Transporteurs) ;

Nous recommandons l'augmentation du numerus clausus des étudiants en médecine pour répondre au manque crucial du corps médical en Guyane (désert médical). Un quota de 30 places doit être réservé aux étudiants Guyanais. En effet la plupart des cours à l'Université de Guyane se font par visioconférence, situation qui pénalise les étudiants de Guyane qui ne bénéficient pas des mêmes conditions de réussite aux examens.

**Le résultat est sans appel** : la Guyane, ses entreprises, ses collectivités sont confrontées à une crise sans commune mesure qui, faute de trouver des solutions d'urgence réclamées depuis septembre 2016, a conduit à la situation de blocage généralisé que connaît aujourd'hui la Guyane, avec tous les risques d'explosion sociale liés à cette situation.

**Nous :**

- **Exigeons des réponses urgentes pour pallier cette situation de crise majeure et de chômage endémique,**
- **Attendons du gouvernement une obligation de résultat qui s'impose dans un contexte d'insécurité grandissante et de crise économique et sociale généralisée.**

**Nous avons besoin de travailler au plus vite !**

Cayenne, le 27 mars 2017

Référent Membre élu de la CCIRG : **M. Franck KRIVSKY**

➤ (0694 23 26 32)

Référent Technique de la CCIRG : **M. Jean-Michel NICOLAS**

➤ (0694 44 55 16)